

Montréal, le 29 décembre 2017

Par courrier électronique

M. Dave Rhéaume
Directeur, Réglementation et tarification
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Suivi 2016 des rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ de Gaz
Métro**

Monsieur Rhéaume,

En 2016, la Régie de l'énergie (la Régie) examinait par voie administrative l'évaluation des programmes PE208, PE218, PE219 PE126 et PE236. Un premier [Rapport de la Régie](#) portant sur ce suivi a d'ailleurs été publié le 10 juin 2016.

Dans ce rapport, la Régie demandait le dépôt, avant le dépôt du dossier tarifaire 2017-2018, de trois suivis administratifs supplémentaires, en lien avec ces programmes d'efficacité énergétique. Gaz Métro a répondu à cette demande le 24 février 2017.

Vous trouverez en annexe à la présente :

- Le rapport de la Régie portant sur le suivi administratif des programmes du PGEÉ 2016 – Suivi des économies des programmes PE208, PE218 et PE219 (annexe 1) ;
- Le rapport de la Régie portant sur l'optimisation des frais de gestion des programmes PE126 et PE236 (annexe 2) ;
- Le rapport de la Régie portant sur l'enjeu du surcoût des programmes PE208, PE218 et PE219 (annexe 3).

Tous ces documents seront également publiés le 8 janvier 2018 sur le site internet de la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Rhéaume, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

p.j.